

## Elever la voix

*La majorité du Conseil national est touchante dans le souci qu'elle a du sort des travailleurs. Le temps de travail, tout d'abord.*

*Cette majorité de parlementaires est donc consciente que la durée du travail doit être diminuée. Si elle rejette l'initiative du POCH, c'est parce que ce texte est mal ficelé : il vise tous les actifs sans distinction et devrait entrer en vigueur une année déjà après son acceptation. Fort bien !*

*Mais le Conseil national rejette également un contreprojet qui permettrait d'introduire par étapes la semaine de quarante heures ; il refuse également la solution la plus simple, une modification législative et se décharge de la question sur les employeurs et les travailleurs : qu'ils s'arrangent entre eux, par le biais des négociations contractuelles !*

*Même scénario à propos de la convention No 140 de l'Organisation internationale du travail concernant les congés de formation payés. Le principe, là, est admis ; mais à ce chapitre encore, les parlementaires préfèrent laisser libre cours à l'initiative des syndicats et des organisations patronales. Si l'on se souvient que le contreprojet du Parlement à l'initiative sur la participation a été élaboré dans le seul but de faire capoter toute innovation constitutionnelle dans ce domaine, et qu'à l'issue du scrutin du 21 mars les organisations patronales, fort satisfaites du résultat, se sont empressées d'annoncer leur disponibilité pour des négociations sur le sujet, force est alors de constater que l'ordre du jour des prochaines discussions contractuelles s'annonce fort chargé...*

*La balle est maintenant dans le camp des travailleurs et de leurs organisations. Reste à tester le terrain contractuel auquel inlassablement le pouvoir politique les renvoie.*

*D'ores et déjà ce terrain paraît miné. Lors des débats aux Chambres fédérales, les députés ont certes admis qu'en principe ces revendications sont défendables, mais en laissant clairement en-*

*tendre que la situation n'est pas favorable, qu'on ne peut à la fois vouloir le bien-être et plus de loisirs. Ces réactions préfigurent très probablement les arguments que le patronat développera au cas où les négociations s'ouvriront<sup>1</sup>.*

*Les salariés ne peuvent pas revendiquer le beurre et l'argent du beurre ? Le patronat pourrait s'apercevoir bientôt que lui non plus ne pourra pas manger indéfiniment à deux râteliers, la sécurité que lui procure la paix du travail et des améliorations minimales de la condition des salariés. Depuis quelques mois en Suisse, des travailleurs ont fait la preuve qu'en élevant la voix on pouvait transformer des exigences que les patrons qualifiaient de suicidaires, de contraires à la logique économique, en des postulats réalisables.*

*Si le Parlement continue à faire la sourde oreille, si les employeurs ne donnent pas de contenu aux négociations proposées, il restera alors à élever la voix<sup>2</sup>.*

<sup>1</sup> N'est-il pas significatif que le radical zurichois Gut, président de la commission parlementaire pour l'examen de l'initiative des 40 heures ait pu déclarer à l'appui du refus : si l'on considère les vacances, les jours fériés et les absences pour cause de maladie et d'accidents, le temps de travail effectif dans l'industrie se situe aux environs de 37 heures par semaine ».

<sup>2</sup> A cet égard, la grève de Matisa, conclue en un premier temps sur un accord donnant des garanties probablement sans précédents aux travailleurs dans le domaine de la sécurité de l'emploi, est un point de repère impressionnant.

### DANS CE NUMÉRO :

Pp. 2/3 : Développement régional : l'élan donné outre-Rhin ; p. 3 : La semaine dans les kiosques alémaniques : Coups bas ; pp. 4/5 : La Banque Mondiale : côté face et côté pile ; p. 5 : Aménagement du territoire : une manche pour le « oui » ; p. 6 : Vivre avec des travailleurs étrangers : première étape, l'école ; p. 7 : Le carnet de Jeanlouis Cornuz : Frontières de la folie ; p. 8 : Dans le canton du Jura, une politisation généralisée.

# Domaine public

**J.A. 1000 Lausanne 1**

Hebdomadaire romand  
No 356 1<sup>er</sup> avril 1976  
Treizième année

Rédacteur responsable :  
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc  
Abonnement  
pour une année : 40 francs

Administration, rédaction :  
**1002 Lausanne, case 2612**  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :  
Rudolf Berner  
Claude Bossey  
Jean-Claude Crevoisier  
Jean-Daniel Delley

356

# Développement régional: l'élan donné outre-Rhin

Une des clefs du débat économique et social actuel: la politique de développement régional. C'est à ce chapitre que foisonnent les déclarations d'intention les plus généreuses, mais aussi, il faut l'admettre, les réalisations les plus minces, faute d'un arsenal adéquat d'instruments efficaces pour débloquer la machine fédérale. En l'état actuel des propositions, il semble intéressant de jeter un coup d'œil à l'étranger pour y découvrir, non des modèles, mais des traces d'expériences positives dont nous pourrions nous inspirer. Voir la République fédérale d'Allemagne<sup>1</sup>!

Principales régions concernées à l'origine en RFA par une politique de développement régional: les régions dites bordières de la zone (proches de la RDA) et celles des côtes maritimes. L'évolution historique de l'action du gouvernement ouest-allemand dans ce domaine est réellement significative. Les associations paysannes travaillent avec le comité sus-mentionné. En 1969, une base constitu-

## 1969: une base constitutionnelle

Au départ (Constitution fédérale de 1949), c'est aux Länder qu'incombait en premier lieu « la tâche de développer ou d'appuyer le développement des infrastructures nécessaires à l'évolution économique de leur territoire »; mais l'ampleur de l'entreprise se précisant, les Länder allaient presser l'exécutif central d'intervenir: ce fut la constitution d'un « comité interministériel pour les territoires en détresse » qui, au fil des temps, allait devenir l'élément moteur du développement régional allemand. Dès 1963, on ne parle plus de « territoires en détresse » mais de régions et de localités bénéficiant de l'« aide fédérale pour le développement ». Les villes, les districts et les communes, mais aussi les associations industrielles, commerciales et artisanales et d'autres orga-

nisations économiques, telles que les syndicats et titionnelle sanctionne cette coopération, sous la forme d'un article spécial, adéquat, et d'une loi sur la « tâche commune de l'Etat fédéral et des Länder, dite d'amélioration de la structure économique et régionale ».

## Trois objectifs

La conception du mécanisme ainsi mis en place? « Le soutien économique régional est une incitation à s'aider soi-même; elle ne vise ni à cimenter les structures, ni à perpétuer le subventionnement. » Le ressort principal? « Des interventions adéquates de l'Etat partout où le fonctionnement autonome des mécanismes du marché ne fournit pas des résultats satisfaisants. » Sur le plan des principes, trois objectifs: l'objectif d'équité, qui interdit les écarts extrêmes dans la distribution régionale du revenu national; l'objectif de stabilité, qui vise à limiter autant que possible la vulnérabilité conjoncturelle et structurelle des régions; l'objectif de croissance, qui cherche à créer les conditions nécessaires pour une croissance de l'économie à la fois optimale et favorable à l'environnement.

Ces déclarations de principe n'auraient qu'un intérêt relatif si elles ne fondaient une politique précise: une base, le renforcement durable de la capacité de production de la région; d'où le recours à un « système de stimulants financiers sous la forme de subventions temporaires tirées des budgets publics pour permettre la création, l'expansion, la modernisation ou la rationalisation d'entreprises dans les régions assistées »; d'où des appuis financiers pour le développement de l'infrastructure publique proche de l'économie et des investissements communaux pour améliorer les possibilités de logements et de loisirs (création, à l'image de ce qui est prévu en Suisse, de centres de gravité autour desquels s'articuleront les projets en question).

Pour s'inscrire dans les faits, une telle politique devait s'appuyer sur un dispositif législatif le plus précis possible.

C'est la loi déjà citée sur « l'amélioration de la structure économique régionale » visant à la promotion de l'activité industrielle et commerciale (en RFA, toutes les activités indépendantes, à l'exception de la production de base et des professions libérales), visant à favoriser simultanément le développement de l'infrastructure indispensable (création de zones industrielles, développement de voies de communication, d'instituts de formation, de perfectionnement et de recyclage, par exemple). Bénéficiaires de ces mesures: les territoires bordiers de la zone (voir plus haut) et les « autres régions dont la capacité économique est sensiblement inférieure à celle de la moyenne fédérale ou menace de descendre en dessous de cette moyenne » (entrent également en considération « les régions où prédominent des branches économiques d'importance générale qui sont fortement touchées ou menacées par une évolution structurelle »).

## De nouvelles places de travail

Complète cette disposition une loi sur les investissements dans les territoires bordiers de la zone selon laquelle les investissements d'implantation et d'expansion (y compris la recherche et le développement) peuvent être encouragés par l'apport de subsides financiers exempts d'impôts d'un montant de 7,5 % des coûts d'investissements. Les projets susceptibles d'être lancés sur cette base sont visés par des spécialistes des offices fédéraux concernés (principales conditions à remplir: « mobiliser pour la croissance générale de l'économie des facteurs de production inutilisés ou mal utilisés »; « conduire à long terme à une augmentation considérable de la capacité économique des régions ayant besoin d'assistance »; « créer de nouvelles places (augmentation minimum de 20 %) de travail ou renforcer la sécurité des emplois déjà existants »).

<sup>1</sup> Voir à ce sujet notamment le « Bulletin d'information du délégué aux questions conjoncturelles », cahier N° 4/1975, février 1976.

Ceci posé, il reste que l'instrument essentiel pour la mise en œuvre de cette politique est le plan cadre, établi en commun par l'Etat fédéral et les Länder (à ce jour quatre planifications ont eu lieu, soit en 1971, 1973, 1974 et 1975).

La préparation de chaque plan est confiée à un comité de planification; ce dernier détermine les mesures d'assistance à mettre en œuvre dans les régions sélectionnées et le volume des moyens à disposition (on en est venu à un classement des régions à assister ne devant pas par ailleurs dépasser 33,9 % de l'ensemble de la population de la RFA). Tenu compte de la détermination (pas plus de 327) de centres de gravité (au moins 20 000 habitants) où doit porter l'effort, l'aide est répartie selon des critères bien déterminés : « les entreprises industrielles et commerciales ne peu-

vent bénéficier des soutiens de démarrage et d'adaptation que dans la mesure où l'on peut escompter qu'elles seront ensuite capables de s'imposer à la concurrence; pour l'infrastructure, l'assistance passe autant que possible par les communes et les associations de communes » (les projets des personnes physiques ou morales visant à réaliser des bénéfices sont exclus).

Pour la période de planification 1975-1978, il est prévu un total de dépenses de 4,8 milliards pour la création ou l'accroissement de la sécurité des places de travail dans les régions choisies (dont plus de 2,4 milliards pour la mise sur pied de nouveaux postes de travail par l'établissement ou l'agrandissement d'entreprises de production).

Un tel programme a bien sûr suscité des critiques dans les milieux de l'économie privée où l'on

craint que les objectifs de planification progressivement dépassés ne fassent obstacle à une gestion optimale des entreprises, limitent la croissance économique et provoquent des dépenses d'infrastructure inutiles. Tenter de remédier à de tels défauts, c'était prévoir un contrôle strict des résultats : le dernier plan impose de rassembler un matériel statistique suffisant à cet effet.

Cette trajectoire imaginée par les spécialistes ouest-allemands dans l'optique du développement régional (tentative de « concentration décentralisée ») ouvre à n'en pas douter des perspectives essentielles en montrant notamment jusqu'où peut intervenir l'Etat dans l'organisation d'une société proche de la nôtre sans pour autant rompre le consensus économique et social admis.

## LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

### Coups bas

« Coups bas parlementaires », c'est à peu près la traduction qu'il convient de donner à l'article de Frank A. Meyer paru dans la « National Zeitung » (93) sous le titre « Parlamentarismus unter der Gürtellinie ». Prenant prétexte de l'accueil bruyant reçu par Gilbert Baechtold lors de son intervention sur certains aspects de l'achat des « Tiger », par Andreas Blum, un autre député socialiste, dans son intervention sur l'achat des appareils « Skyguard », et par Jean Ziegler critiquant le mélange des projets de création de possibilités de travail avec les acquisitions militaires, l'auteur démontre que l'argumentation de la droite et de l'extrême droite est fort simpliste contre les parlementaires allant à contre-courant. En résumé : « Les arguments critiques sont interdits. La diffusion est tolérée. » La lecture du procès-verbal sténographique ne manquera pas d'intérêt.

— Le « Leserzeitung » paraît toujours. Son numéro 26 (le journal paraît tous les quinze jours)

annonce un total de 4370 abonnés. Le nombre d'exemplaires vendus au numéro dépasse le millier. Peu à peu la formule rédactionnelle prend forme et s'améliore constamment. Les chances de survie grandissent.

### Ouverture au nord

— Noté le soir du 25 mars, au programme de la Télévision allemande, la présentation du film biennois sur la grève chez « Jacobi » au deuxième programme (ZDF), et la diffusion de l'enregistrement de la pièce de théâtre « Stauffer-Bern » par la Télévision suisse, sur le programme « Südwest 3 ». Les échanges entre la Suisse et l'Allemagne sont une réalité.

— C'est peut-être exceptionnel, mais mérite d'être relevé : le numéro 1 de la « Revue suisse d'économie politique et de statistique », « Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik » contient quatre articles en allemand et trois en anglais. En prime, par bonheur, à chaque fois un résumé en français !

— Après la dissertation du professeur Stephan Pfürtnner sur le thème de la répression sexuelle

(à la suite de la publication sur le sujet du texte de la Congrégation de la foi, au Vatican), la « National Zeitung » aborde le chapitre de la répression politique avec un compte rendu substantiel de la documentation réunie en la matière par Max Schmid (« Demokratie von Fall zu Fall — Repression in der Schweiz — Dokumentation », paru à Verlagsgenossenschaft Zürich ; les 3000 premiers exemplaires sont pratiquement épuisés).

La quête explosive de Max Schmid couvre une période de quinze ans (1960 à novembre 1975) à travers une compilation minutieuse d'articles de journaux et de publications diverses, appuyée par des interviews sur les cas particulièrement délicats, au long desquels se trouvent épinglés les Eibel, Cincera, Vogeli, Farner, Gilgen et autres Hofer.

### 2 millions pour des stagiaires

Dans le même numéro de la « NZ », outre la fin de l'article de S. Pfürtnner déjà mentionné, à noter quelques lignes à propos de la formation de seize journalistes stagiaires par les éditions Ringier : coût du stage pour les promoteurs de l'entreprise, deux millions !

# La Banque Mondiale: de la théorie, côté face...

*La Banque Mondiale est une organisation internationale<sup>1</sup> dont la fonction essentielle est de contribuer au développement économique des pays pauvres en fournissant à ceux-ci une aide financière et technique. De toutes les organisations internationales de financement du développement, la Banque Mondiale est non seulement la plus ancienne, mais aussi la plus importante par le volume de ses opérations. Son siège administratif est situé à Washington.*

*Le groupe de la Banque Mondiale se compose de trois institutions : la Banque Mondiale (ou Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement — BIRD) et de deux filiales ; d'une part, l'Association Internationale de Développement (IDA) et, d'autre part, la Société Financière Internationale (SFI).*

*Créée lors de la Conférence monétaire et financière de Bretton Woods, en 1944, la Banque Mondiale a commencé ses activités en juin 1946, avec 38 Etats membres. Au 30 juin 1975, elle en comptait 125. A cette même date, elle avait approuvé au total 1151 prêts différents, soit un montant équivalant à environ 27,9 milliards de dollars. Le volume annuel des prêts qu'elle accorde n'a cessé*

*d'augmenter. De 250 millions de dollars en 1946/1947, ce volume annuel est passé à 4,3 milliards de dollars pendant l'exercice 1974/1975. Pendant ce dernier exercice, son revenu net s'est élevé à 275 millions de dollars.*

*La plus grande partie des fonds prêtés par la Banque provient d'émissions d'obligations qu'elle place sur les marchés des capitaux de nombreux pays. Actuellement, la Banque Mondiale a ainsi emprunté pour environ 12 milliards de dollars. Les ressources qu'elle se procure de cette façon sont soumises aux conditions habituelles des marchés des capitaux et elle doit donc appliquer à ses propres emprunteurs un taux d'intérêt du même ordre que celui auquel elle-même emprunte. Ce taux d'intérêt est actuellement de 8,5 % par an. Au début de son activité, la Banque Mondiale finançait surtout des projets d'infrastructure, principalement dans les domaines des transports, de la production énergétique, des télécommunications, de l'irrigation et de la protection contre les inondations. Depuis le début des années 60, la Banque Mondiale et l'IDA ont porté également leurs efforts vers des secteurs tels que l'agriculture, l'éducation et l'industrialisation. Progressivement (premier plan quinquennal en 1968), cet organisme a donc élargi son champ d'activité jusqu'à la mise au point, en 1973, d'un programme destiné à lutter directement, dans les pays en développement, contre la pauvreté et ses aspects les plus profonds comme la maladie, l'analphabétisme et la misère.*

*Voilà pour les discours officiels...*

international, l'exemple chilien détruit des illusions entretenues sur l'autel de la solidarité planétaire.

Un rapide historique est à cet égard plus éloquent que de longues démonstrations. Trois points de repères donc :

— Dans les années soixante, jusqu'à l'arrivée au pouvoir d'Allende (4 novembre 1970) la Banque Mondiale consent annuellement des prêts de

17 millions de dollars en moyenne au Chili. Il faut pourtant signaler que même sous la présidence d'Eduardo Frei, les instances directrices de la Banque Mondiale se font quelque peu tirer l'oreille pour accorder les prêts salvateurs : les réformes entreprises à l'époque vont déjà trop loin à leur goût !

— Dès le gouvernement d'Unité populaire en place, et jusqu'à la fin de l'expérience, la Banque Mondiale cesse de prêter au Chili (tandis que pèse toujours sur l'économie du pays le poids des intérêts de la dette contractée les années précédentes); cette décision a évidemment des répercussions désastreuses sur les accords prévus avec d'autres prêteurs, européens en particulier.

La première année, à vrai dire, la Banque Mondiale tente, sous le prétexte de négocier des prêts, de modifier la trajectoire sociale de la nouvelle majorité chilienne (exigences quant au tarif du courant électrique); devant la fermeté du gouvernement de Santiago, elle renonce à cette tentative et claque la porte... pour reprendre contact dans les premiers mois de 1973, lorsque le Chili décide de cesser de verser les intérêts de la dette en réponse aux pressions financières exercées sur son économie (des prêts de très faible importance seront alors envisagés, mais vivement combattus devant le Conseil de la Banque Mondiale par le représentant américain).

— Après le coup d'Etat qui porte Pinochet au pouvoir (11 novembre 1973) la Banque Mondiale reprend aussitôt contact avec la junte de Santiago : un premier crédit en février 1974 (quelque 13 millions de dollars) est affecté à des projets divers, notamment dans le domaine de l'énergie; il est bientôt suivi d'un deuxième crédit (1975) de 20 millions de dollars destinés à l'agriculture mais dont des experts suédois ont souligné les retombées quasiment nulles pour les petits paysans chiliens particulièrement misérables, puis d'un troisième crédit de 33 millions de dollars qui représente la tranche connue pour l'année en cours. Entrer dans plus de détails, c'est mettre à jour un mécanisme de prise de décisions pour le moins

<sup>1</sup> Cf. documentation recueillie et publiée dans le « Bulletin d'information sur la politique du développement » (N° 25, février 1976).

## ...à la pratique au Chili, côté pile

Des buts plus qu'honorables, une action indispensable, il reste à examiner de quelle façon la Banque Mondiale fonctionne. Et là il faut admettre que, même s'il n'offre probablement qu'une image partielle de l'engagement de cet organisme

contestable et se convaincre que les « experts » de la Banque Mondiale sont tentés de faire deux poids deux mesures selon l'orientation politique du régime « demandeur ». Ainsi en 1972, le taux

## UNE POLITIQUE SANS MYSTÈRE

*L'exemple chilien n'est pas le seul qui permette une telle mise à jour de la politique menée par la Banque Mondiale. Voir également le Brésil et l'Indonésie !*

### 1. Brésil.

— 1953 à 1960 : gouvernements de droite, pro-américains : soutien permanent de la Banque Mondiale (20 millions par année).

— 1960 à 1964 : gouvernement Goulart « anti-impérialiste » : aucun prêt de la Banque Mondiale.

— 1964 : putsch militaire, junte pro-américaine.

— 1965 à 1969 : prêts annuels de la Banque Mondiale pour des montants allant de 50 à 100 millions de dollars.

— 1970 à 1975 : prêts annuels de la Banque Mondiale de 200 à 400 millions de dollars (en majeure partie affectés à des investissements — électricité et routes — bénéfiques pour les grandes firmes étrangères).

### 2. Indonésie.

— Jusqu'en 1967 : aucun prêt de la Banque Mondiale.

— 1965 : putsch militaire qui voit l'avènement d'une junte anticommuniste et pro-américaine.

— 1968 à 1974 : crédits annuels concédés par l'intermédiaire de l'Association Internationale de Développement de 50 à 150 millions de dollars.

— 1975 : sept prêts de la Banque Mondiale.

d'inflation régnant alors au Chili (96 % dans les neuf premiers mois) les convainquit, sur l'insistance de leur président, Robert McNamara, qu'il était exclu de prêter au pays d'Allende; quelque

trois ans plus tard, alors que le Chili de Pinochet avait dû enregistrer un taux d'inflation de près de 3000 % en deux ans, une diminution de la production de 14 % et une aggravation du chômage de 4 à 20 %, ils déliaient sans autre les cordons de la bourse en faveur d'un gouvernement qui se livrait aux grandes sociétés étrangères, et particulièrement aux multinationales américaines.

La clef de ce fonctionnement tendancieux ? La manière dont sont prises les décisions. La formule permet pratiquement un règne sans partage des Etats-Unis qui contrôlent avec près de 23 % des voix un groupe de sept Etats industrialisés (Grande-Bretagne, RFA, France, Japon, Canada, Etats-Unis) qui détient 51 % des voix décisives.

## Aménagement du territoire: une manche pour le « oui »

Que ce soit pour être fixé sur des modalités qui allaient les toucher directement ou encore simplement pour se faire une idée de la nature et de l'ampleur des dispositions, nombreux étaient les citoyens qui demandaient la publication des principes généraux de la compensation économique en faveur de l'agriculture, prévue à l'article 45 de la loi sur l'aménagement du territoire. Depuis le 8 mars, leur curiosité est donc satisfaite : relèvement des taux maximum de contribution de la Confédération pour certaines mesures existantes visant l'amélioration des structures, subventions divers (assainissement d'habitations rurales, notamment), nouveaux subsides à la surface pour les régions de montagne et autres territoires dont l'exploitation est rendue difficile, tel est l'essentiel du programme publié.

Le financement de tout cela sera assumé par les parts de la Confédération au produit des prélèvements cantonaux des plus-values prévues par la loi et, pour le surplus, par des fonds généraux supplémentaires de la même Confédération (prévus au budget). L'application de ce système en-

traînera des modifications de la loi sur l'agriculture (articles 91 et 92).

On se souvient que l'année dernière les délégués de l'Union suisse des paysans avaient refusé de suivre les propositions de leur comité directeur qui recommandait d'approuver le contenu de la loi sur l'aménagement du territoire; la décision avait en définitive été ajournée. L'assemblée extraordinaire de la même organisation fixée le 18 mars dernier (donc après la publication du document officiel sur la compensation économique) n'en avait que plus d'importance puisque revenait sur le tapis la même question. Le poids de cette séance était d'autant plus grand que le citoyen de la ville — il ne faut pas le dissimuler — parvient difficilement à se faire une idée claire de la situation du paysan, du système de fonctionnement de l'agriculture suisse : ce climat fait régulièrement des prises de position de l'organe professionnel agricole faïtier un élément de référence non négligeable dans la réflexion de nombreux électeurs. Le vote positif qui a conclu des débats décrits comme acharnés, voire houleux, a donc une portée psychologique considérable, touchant en tout cas une population aux contours bien plus larges que le monde paysan, et ce d'autant plus que le « oui » de l'USP est en quelque sorte un revirement.

On soulignera naturellement que la majorité des opposants siégeaient dans les rangs romands, et plus spécialement vaudois; mais on rappellera aussi que face à une Chambre vaudoise d'agriculture tenante du « non » s'est manifestée pour le « oui » son homologue genevoise, certes moins importante, mais plus consciente de l'enjeu réel, de par sa proximité avec l'espace urbain. On relèvera également que le conseiller d'Etat neuchâtelois Béguin, authentique fermier, s'est prononcé en faveur de la loi de la façon la plus nette. Et enfin on admettra que si la voix vaudoise devant les délégués avait été celle du conseiller d'Etat paysan, plébiscité par les paysans, au lieu de celle de M. Debétaz, conseiller d'Etat et ancien notaire, elle aurait plaidé en faveur de la loi...

# Vivre avec des travailleurs étrangers : première étape, l'école

Le phénomène est connu, mais il prend de plus en plus d'ampleur : le climat de récession permet dans notre pays d'évacuer à bon compte un des problèmes les plus aigus de cette dernière décennie, la situation faite aux travailleurs étrangers. L'indice le plus frappant de cette « démobilitation » : le sujet avait presque complètement disparu de la dernière campagne électorale, tant en Suisse romande qu'en Suisse alémanique (et que dire des efforts acharnés pour remettre vraiment sur les rails l'initiative « Etre solidaire » ?). Le départ forcé de milliers d'immigrés dans leur pays d'origine laisse croire à la majeure partie de l'opinion que les questions posées par le côtoyement avec ceux à qui nous devons aussi notre prospérité se régleront d'elles-mêmes. Rien n'est moins sûr, en réalité !

Témoin les difficultés que rencontrent les enfants des travailleurs étrangers dans le domaine scolaire, difficultés qui sont du reste, en pire, le reflet de la situation faite à la majorité des enfants de travailleurs. La controverse en cours dans le canton de Vaud à ce chapitre est révélatrice de la profondeur réelle d'un malaise.

## Plus de 5000 signatures

En février 1973, sur l'initiative du Centre de contact de Lausanne, une pétition est envoyée au Conseil d'Etat (5566 signatures ; nous en avons fait largement état dans ces colonnes) demandant notamment, l'augmentation des classes d'études surveillées, des garderies et des crèches à la charge de la commune, l'introduction généralisée de cantines dans les écoles, la révision des critères en vertu desquels les enfants sont envoyés dans les classes spéciales (critères faisant partie d'un processus de sélection qui aboutit à l'orientation vers les métiers les moins qualifiés), la création de classes d'accueil tenues par des maîtres bilingues enseignant le programme officiel pour faciliter l'apprentissage de la langue du pays d'accueil aux

enfants étrangers, l'insertion de la langue du pays d'origine dans le programme scolaire suisse.

Reprenant la substance de ces diverses propositions, une motion (A.-C. Ménétreay, POP) est développée par la suite devant le Grand Conseil vaudois début décembre 1974. Le Législatif cantonal adopte à une large majorité, une année plus tard, un rapport du Conseil d'Etat faisant suite à cette motion. Le problème se trouvait-il réglé avec l'accord manifesté par le plus grand nombre des députés ? On peut légitimement en douter : les quelques dix pages rédigées par les spécialistes du Département de l'instruction publique concluent au maintien, à peu de chose près du « statu quo », à l'affirmation d'une certaine efficacité des moyens jusque là mis en œuvre pour faciliter l'« intégration » des enfants étrangers dans notre système scolaire.

Mais l'expression de cette satisfaction côtoie aussi un aveu d'impuissance. Un passage de la réponse sus-mentionnée est à cet égard particulièrement révélateur, et mérite la citation : « Et quand bien même on pourrait admettre une partie des conclusions (...) ces faits échappent à notre pouvoir, à l'efficacité des mesures qu'il nous serait possible de prendre. D'ailleurs, on trouve dans le texte même de la motion une constatation qu'il convient de souligner : « Les travailleurs étrangers viennent souvent de régions campagnardes, où ils ont été peu scolarisés ». Il n'est ni arbitraire ni imprudent, d'y chercher une cause de ces données statistiques où la motionnaire voit « le tableau brutal d'une discrimination de fait, d'une grossière inégalité des chances devant l'éducation ». Elle-même, en analysant les conséquences du niveau socio-culturel de beaucoup de travailleurs étrangers, montre implicitement à quel point les mesures qu'elle propose et qui ont déjà été réalisées pour la plupart, ont peu d'action sur ces données de fait. L'intention est généreuse ; celle qui a inspiré depuis 1961, l'action du Département de l'instruction publique et des cultes ne l'est pas

moins ; mais ce n'est pas par des mesures à relativement brève échéance que l'on modifie les conséquences d'un long passé. »

## Urgences

De telles phrases manifestent à tout le moins que le problème reste posé à moyen et à long terme. C'est pourquoi il semble urgent que l'on réexamine à fond une nouvelle série de propositions élaborées par le Centre de contact, sans s'en tenir à l'issue platonique des débats devant le parlement vaudois. Les quelques points dont nous donnons ci-dessous un rapide aperçu nous semblent en outre constituer une base solide pour une réflexion dépassant le cadre vaudois.

Faciliter l'« intégration » scolaire des enfants d'immigrés, c'est, selon le Centre de contact, notamment :

— Réaliser dans les plus brefs délais des cours de langue et de culture italienne et espagnole dans toutes les communes où le nombre d'enfants immigrés en justifie la création (afin, en outre, qu'après avoir été étrangers en Suisse, ils ne le deviennent pas dans leur propre pays au cas où ils devraient y retourner !).

— Intervenir pour que l'admission d'étrangers dans les écoles normales soit admise (introduire parallèlement à une large information sur les problèmes des immigrés des cours d'italien et d'espagnol dans ces mêmes écoles normales et dans les classes de formation pédagogique).

— Introduire, dans le cadre de la réforme, l'option allemand / italien / espagnol.

## L'accueil

— Développer des structures d'accueil gratuites : a) crèches et garderies en tout cas pour faciliter l'intégration des petits enfants en les mêlant précocement à leurs camarades suisses (avant que l'obligation de suivre un programme entraîne des retards irrémédiables) ;

- b) classes d'accueil de courte durée et équipées d'un matériel adéquat ;
- c) cours de rattrapage ;
- d) études surveillées, confiées à des personnes qualifiées, à effectifs réduits.

— Intervenir auprès des communes pour qu'elles associent largement les immigrés aux commissions scolaires.

— Instituer au Département de l'instruction publique un groupe de travail chargé d'étudier les problèmes scolaires posés par les enfants d'immigrés.

— Informer les parents par d'autres moyens qu'une simple brochure et par l'intermédiaire direct de l'école.

## LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

### Frontières de la folie

Sentiment désagréable de vivre dans un monde où les fous se multiplient avec une rapidité déconcertante.

Par exemple, toute cette affaire du *Levant*.

Je lis dans le *Livre blanc* publié par le Comité de soutien aux éducateurs renvoyés :

« Tout d'abord (c'est un éducateur qui parle), (Boulogne) a commencé en douceur, en lui demandant s'il n'avait pas de poil au cul. Puis, lui disait : est-ce que tu comptes faire le rigolo tout le temps ? est-ce que tu comptes amuser les gens avec tes grimaces de singe ? Et puis, petit à petit, l'éducateur faisait vraiment des grimaces parce que l'attaque devenait de plus en plus violente. Puis Boulogne a essayé de lui porter des coups bas en lui disant : pourquoi tu fous tes mains dans tes poches ? Est-ce que tu retiens tes couilles ? Est-ce que tu les as laissées chez ta mère ? »

Plus loin :

« Après avoir exprimé verbalement ce qu'il ressentait, il passa à l'acte : il s'est allongé sur un matelas avec un seau à proximité ; il se mit à

faire des exercices pratiques, des mouvements de tension assez violents, allant des extrémités des mains à celles des pieds, des cris et puis des relâchements assez violents, bref, des exercices qui lui permettraient physiologiquement d'être un peu plus relaxe. Après cette première phase de relaxe, la deuxième où il exprimait l'agressivité qu'il avait contre nous en hurlant très fort, en trépignant, en tapant mains et pieds sur le matelas. Ceci fait, il devait rejeter cette tendance qu'il avait, en dégueulant pratiquement dans un seau. Il n'arrivait plutôt qu'à cracher. Bref, il n'a pas été jusqu'au bout de l'exercice, puisqu'il n'a pas vomi, tout cela en ne perdant pas de vue que l'exercice était d'insulter les gens. Il se trouvait ensuite dans un état euphorique : il regardait bien les gens dans les yeux, puis il crachait pour bien montrer qu'il avait affaire à des êtres abjects. Petit à petit, il n'insultait plus les gens verbalement, mais par le crachat. »

On songe à la nouvelle de Poe, « *Le système du docteur Goudon et du professeur Plume* », qui relate la prise de pouvoir par les fous dans un asile d'aliénés...

Car enfin de deux choses l'une : Ou bien ce qui nous est rapporté est vrai, et alors le « thérapeute » en question doit être soigné au plus vite — à supposer qu'il existe des traitements pour ce genre d'aberrations. Ou bien les auteurs du *Livre blanc* mentent comme des arracheurs de dents, et je crois qu'il n'est pas possible de se contenter d'un démenti apaisant dans les journaux : l'intéressé doit porter plainte pour calomnie...

### L'efficacité

Ne sachant que penser, je me suis rendu à une assemblée aux XXII-Cantons, qui ne m'a pas beaucoup éclairé... J'en ai retiré l'impression que les anciennes méthodes — en usage avant « l'expérience » du docteur Boulogne — pour être diamétralement opposées, n'étaient guère plus efficaces. Le même *Livre blanc* parle de douze éducateurs pour dix patients, et les deux parties

semblent d'accord pour reconnaître qu'on ne peut espérer plus de 10 à 20 % de guérisons...! Douze éducateurs pour tirer d'affaire deux résidents... Dont les chambres sont décrites par ailleurs comme des « merdiers »...

Et vous, qu'en pensez-vous ?

J. C.

## Logique

Baisse du taux de l'intérêt hypothécaire. Joie des locataires : à chaque hausse, du dit taux, leur loyer avait augmenté implacablement; en bonne logique il devrait maintenant diminuer sans autre. La réalité est moins souriante; et les spécialistes de la question eux-mêmes ne s'y sont pas trompés: l'Office fédéral du logement et les responsables de la surveillance des prix communiquent que « la baisse actuelle du taux des intérêts doit en principe se répercuter sous la forme d'une baisse des loyers de la part des propriétaires d'immeubles, pour autant que le loyer ait été augmenté dès le 1er octobre 1974, suite à la hausse admise à cette époque »...

Des principes à la réalité, il y a un pas apparemment infranchissable.

## Cumul

Feuilleter l'« Annuaire fédéral » est une source d'étonnements continuels.

Ainsi, au Département fédéral de justice et police, on découvre que le dénommé Amstein André, dr. jur., avocat, est chef de la Police fédérale.

Puis loin, au Département militaire fédéral, on découvre que le chef de la Division Sécurité est le dénommé Amstein André, dr. jur., avocat.

D'où l'on est fondé à déduire que la Suisse est le seul pays au monde où être chef de la Police fédérale est un poste à mi-temps.

Quand on vous disait que nous vivions dans un pays de tout repos !

## Chaque Jurassien naît citoyen et électeur

Après les élections à la Constituante, l'observateur extérieur est peut-être étonné de la complexité politique jurassienne. Comment, en effet, interpréter correctement un scrutin qui laisse apparaître dans le même temps un renforcement des partis classiques et l'élection de pratiquement tous les leaders autonomistes qui s'étaient portés candidats ?

Constatons en premier lieu l'extrême politisation des Jurassiens. Si chaque Suisse naît soldat, on peut dire que chaque Jurassien naît citoyen et électeur. La lutte de libération a incontestablement développé la conscience civique. Il existe peu de Jurassiens indifférents à la chose publique. Donnons-en pour preuve la participation électorale, constamment plus élevée qu'ailleurs. Et ceci ne se manifeste pas seulement lorsque le Jura est en cause. Les problèmes locaux, bien évidemment, mais également les questions d'importance régionale, cantonale et fédérale, provoquent une effervescence et une mobilisation exceptionnelles. La sensibilité politique des Jurassiens, engendrée directement par le combat autonomiste, a certainement favorisé un tel civisme.

### Le poids des partis

Malgré tout, dans ce mouvement, les idéologies se sont taillées une place importante. Bien que le militantisme partisan ne soit peut-être pas plus important que dans d'autres régions, on trouvera relativement peu de Jurassiens qui ne se sentent pas membres d'une des familles politiques existantes. Dans le Jura, le marais n'existe pas, ou presque. Cet acquis s'est manifesté une nouvelle fois le 21 mars dernier, lors de l'élection à la Constituante. Les grands partis classiques ont polarisé la confiance des citoyens ; en revanche, les quelques groupements nouveaux dans l'arène politique n'ont recueilli que quelques miettes du festin ; et ils ne sont pas parvenus à être pris

au sérieux, sous le nom de certains de leurs candidats, jugés plus sur leur personnalité que sur leur programme (voire leur absence de programme) électoral.

Comment interpréter cette fidélité des électeurs ? Elle est due en partie à la force de la culture politique traditionnelle, en partie à la situation socio-économique qui incite les citoyens travailleurs à préférer la sécurité des grands partis, en partie enfin à l'image de marque qu'ont su imposer notamment le Parti démocrate-chrétien et le Parti socialiste jurassien. On constate à gauche comme à droite l'évolution de cette dernière formation ; on se réjouit (à gauche seulement évidemment) de ses orientations et de sa politique offensive ; on reconnaît sa nouvelle organisation et l'extension de son implantation qui en font une arme efficace de combat politique.

### Le fait autonomiste

Etant donné cette conjoncture particulièrement favorable aux partis, il faut encore expliquer le succès (d'aucuns ont parlé de triomphe) des responsables du Rassemblement jurassien.

Rappelons tout d'abord que ce mouvement n'a jamais voulu supplanter les partis : il a constamment respecté leur rôle et il s'est par exemple toujours refusé à participer aux élections en tant qu'organisation indépendante ; il a certes parfois bousculé des pratiques partisans et par certains mots d'ordre forcé des choix électoraux, mais dans les autres matières que la question jurassienne, il a constamment choisi de laisser aux partis le devant de la scène.

Ajoutons qu'au niveau des personnes, les deux mondes, les partis et le Rassemblement jurassien, ne sont pas restés étrangers l'un à l'autre ; en fait il existe même une interpénétration étroite entre eux deux : les dirigeants autonomistes sont quasiment tous membres, voire marquants, de partis. Ceci explique cela.

Dans le Jura, le combat politique s'est depuis longtemps développé sur deux fronts.

Il y avait d'abord le front nationalitaire, sur lequel s'opposaient les partis autonomistes (Parti radical réformiste, Parti démocrate-chrétien, Parti chrétien social indépendant jurassien, Parti ouvrier populaire et Parti socialiste jurassien) et les autres (Parti libéral radical et Union démocratique du centre, ex-PAB).

Il y avait ensuite le front de classes, opposant plus subtilement une gauche et une droite dont l'identification en termes de partis est plus ambiguë. Ceux que l'on peut considérer comme partis de gauche (PCSI, PPOP, PSJ) sont aujourd'hui soutenus par un tiers à peine de l'électorat jurassien.

Or sur les options fondamentales, les Jurassiens montrent constamment un progressisme incontestable. Dernières démonstrations en date, les récentes votations fédérales sur l'assurance-maladie généralisée et sur la participation dans les entreprises : là, faut-il le rappeler, le Jura a été la seule région de Suisse à accepter les deux initiatives lancées par les organisations de travailleurs.

La volonté affirmée des autonomistes de faire du neuf et la politique constante de rupture d'avec les pratiques helvétiques de compromis, sinon de compromission, ont certainement provoqué une attitude d'ouverture au monde et une sensibilisation utile des citoyens jurassiens sur les rapports d'autorité, sur les pouvoirs, sur le prétendu « ordre établi », sur la justice économique et sociale et sur les exigences d'autonomie des personnes aussi bien que des groupes.

Les partis de gauche, les organisations ouvrières et les mouvements populaires doivent prendre conscience de cette dynamique et élaborer une stratégie qui en tienne largement compte ; d'ailleurs, la réunification souhaitée par tous les Jurassiens dépendra plus de ceci que d'une revendication territoriale inscrite dans la Constitution jurassienne. A la Constituante, les hommes et les moyens semblent réunis pour engendrer un canton nouveau. Puissent les partisans d'un Jura progressiste saisir la chance qui leur est ainsi offerte de passer aux actes.